

Un contrôle qualité consiste à analyser le tri des habitants avant la collecte. Les erreurs importantes sont systématiquement signalées aux habitants par le refus du bac à la collecte et par la visite d'un agent du Sietrem. Les erreurs moins importantes font l'objet d'une note déposée dans la boîte aux lettres et d'une visite d'un agent.

Observations particulières

Le 10 octobre 2017, un contrôle qualité a été effectué sur la commune de Chelles et les résultats, comparés à ceux du 12 mai 2015 sont les suivants :

- Le nombre de bacs ne contenant pas d'erreur augmente (de 49,4 % à 83,3 %)
- Le nombre de bacs notés avec de petites erreurs diminue (de 42,7 % à 14,7 %)
- Le nombre de bacs refusés (2,0 %) diminue par rapport au dernier contrôle qualité (7,9 %).

Les bacs notés, cumulés aux bacs refusés constituent les refus du centre de tri et engendrent un surcoût important. Ils sont pour ce contrôle qualité de 16,7 % alors qu'ils étaient de 50,6 % le 12 mai 2015.

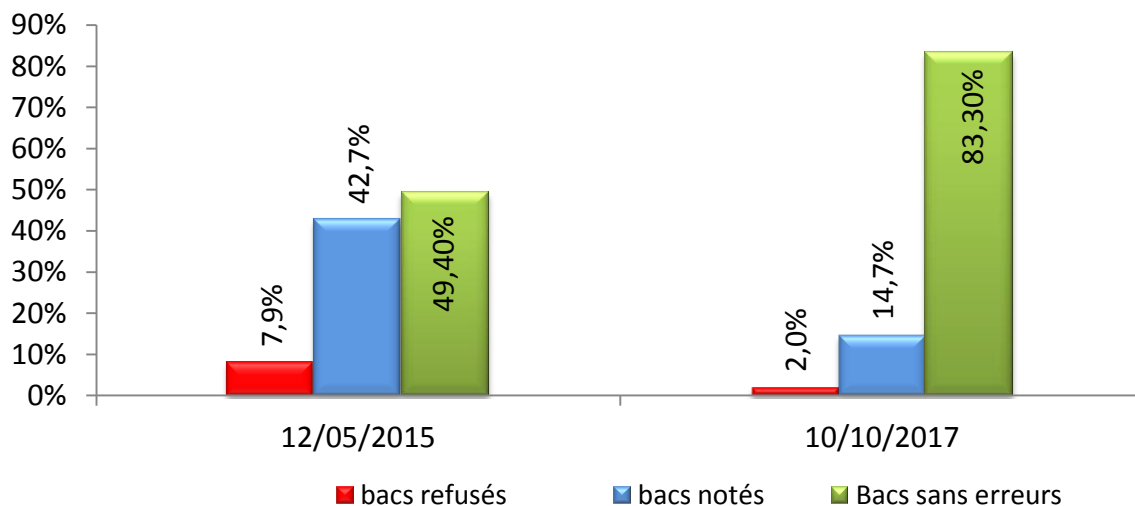
Les données relevées soulignent que les principales erreurs sont encore dues à la confusion entre les plastiques recyclables (bouteilles, bidons et flacons) et ceux qui ne le sont pas (films plastiques, barquettes...). On note un pourcentage important (5,2 % des bacs contrôlés) d'objets divers non recyclables (Végétaux, Bache, cagette,, fast food, cintre, mouchoirs).

Intervention du syndicat

Les agents du SIETREM sont mobilisés pour améliorer l'information auprès des habitants. Cependant, afin améliorer l'efficacité des futures campagnes de sensibilisation, le soutien de votre commune est nécessaire à travers vos outils de communication.

Des réunions publiques, des interventions sur le marché et des articles dans le journal municipal, peuvent être effectués. Le Sietrem se tient à votre entière disposition pour vous fournir toute la documentation nécessaire.

Evolution de la qualité des bacs contrôlés



Bilan des bacs contrôlés :

	10 octobre 2017	12 mai 2015
	Nombre	Pourcentage
<i>Bacs contrôlés</i>	135	
<i>Bacs refusés</i>	4	3,0%
<i>Bacs notés : petites erreurs</i>	23	17,0%
<i>Bacs corrects</i>	108	80,0%

Répartition des erreurs dans l'ensemble des bacs contrôlés (*) :

	10 octobre 2017	12 mai 2015
	Nombre	Pourcentage
<i>Plastiques</i>	22	16,3%
<i>ordures ménagères</i>	2	1,5%
<i>Polystyrène</i>	2	1,5%
<i>Divers</i>	7	5,2%
<i>Sans erreur</i>	135	80,0%

(*) : Un même bac peut contenir plusieurs erreurs. Le total peut donc être supérieur à 100 %.

Erreurs observées dans les bacs refusés :

	10 octobre 2017	12 mai 2015
	Nombre	Pourcentage
<i>Plastiques</i>	4	100,0%
<i>ordures ménagères</i>	2	50,0%
<i>Polystyrène</i>	2	50,0%
<i>Divers</i>	2	50,0%

Secteur contrôlé :

avenue delambre, avenue humboldt, avenue cassini
 avenue salomon de caus, avenue newton, avenue de la
 cité forestière, avenue niepce, avenue chappe, avenue
 leverrier

